



## Coopération MSPS – PNUE

### Projet de renforcement des capacités nationales de gestion rationnelle des pesticides utilisés en santé et hygiène publique (PSHP)

#### Termes de Référence de consultation :

#### ‘‘ Etude sur l'effet des PSHP sur la Santé et l'Environnement ’’

#### 1. Contexte du projet :

Le Programme Spécial est un programme mis en place par le PNUE pour aider les pays en développement et les pays à économie en transition à renforcer leurs capacités institutionnelles pour la mise en œuvre des Conventions de Bâle, de Rotterdam et de Stockholm, de la Convention de Minamata et de l'Approche stratégique de la gestion internationale des produits chimiques.

L'objectif du programme spécial est d'appuyer le renforcement institutionnel des pays, dans le contexte d'une approche intégrée pour aborder le financement de la gestion rationnelle des produits chimiques et des déchets, en tenant compte des stratégies, plans et priorités de développement nationaux pour chaque pays, accroître la capacité institutionnelle publique durable pour la gestion rationnelle des produits chimiques et des déchets tout au long de leur cycle de vie.

Suite à un appel à projets lancé par ce programme, le Ministère marocain de la Santé et de la Protection Sociale (MSPS) avait soumis un projet de renforcement des capacités nationales de gestion rationnelle des pesticides utilisés en santé et hygiène publique (PSHP).

Ce projet vise à atteindre deux résultats :

- I - Amélioration de la conformité de la gestion nationale des PSHP dans le cadre de ses obligations envers les conventions relatives aux produits chimiques et aux déchets.
- II - Amélioration de la qualité des PSHP commercialisés sur le territoire national et réduction des risques pour la santé et l'environnement liés à leur utilisation.

#### 2. Situation actuelle :

Au Maroc, 3,57 personnes pour 100 000 habitants sont exposés à un empoisonnement aux pesticides chaque année<sup>1</sup> ; mais il n'existe pas assez de données pour relier ces empoisonnements aux pesticides et aux PSHP en particulier.

Il n'est pas également possible de répondre à la question : y a-t-il des pesticides dangereux parmi les PSHP circulant sur le territoire national ?

Une étude menée par une association marocaine de toxicologie avec le soutien de l'ONG internationale "Pesticide Action Network" (PAN) a tenté d'identifier les pesticides hautement dangereux (HHP : Highly Hazardous Pesticides en anglais) parmi les PSHP autorisés par les autorités sanitaires et disposant d'une AMM.

Cette étude avait conclu qu'en 2018, 20 substances actives sont classées HHP (selon la liste PAN HHPs 2018) répartis en 259 PSHP enregistrés au Maroc.

<sup>1</sup> Source : Centre Anti Poison Marocain

Cependant, il est à souligner que cette étude était basée sur une simple revue de la littérature et a adopté la « liste PAN HHP » à la place des critères adoptés en 2007 par la réunion conjointe FAO/OMS sur la gestion des pesticides (JMPM).

### 3. Objectif de la consultation :

La consultation vise à apporter une assistance technique au MSPS pour mener une étude/enquête pour identifier les pesticides et en particulier ceux utilisés en santé et hygiène publiques circulant sur le territoire national qui peuvent être considérés comme des “Pesticides Hautement Dangereux” tels qu’ils sont définis par les huit critères établis par la FAO et l’OMS.

Le montage de l’étude doit être conforme aux recommandations des “Lignes Directrices sur les Pesticides Hautement Dangereux” de la FAO/OMS qui est considérée comme un élément important du processus SAICM.

#### 3.1. Objectif principal de l’étude :

Établir un diagnostic des effets des pesticides et des PHHP sur la santé et l’environnement.

#### 3.2. Objectifs spécifiques de l’étude :

- 3.2.1. Établir l’incidence des effets graves ou indésirables sur la santé humaine et l’environnement liés aux matières actives et aux formulations des pesticides et des PSHP en particulier ;
- 3.2.2. Établir les proportions d’intoxications liées respectivement aux pesticides toute catégories et aux PSHP ;
- 3.2.3. Etablir et valider la liste des pesticides, en particulier des PSHP, qui répondent aux critères des pesticides hautement dangereux

### 4- Organisation de l’étude :

L’étude sera pilotée par le comité de pilotage du projet « Renforcement des capacités institutionnelles nationales pour la gestion rationnelle des pesticides utilisés en hygiène et santé publique ».

Le Coordonnateur du projet et le Comité Technique du Projet assureront un suivi régulier de sa mise en œuvre.

Pour en atteindre les objectifs escomptés, l’étude sera menée sur la base de :

- L’analyse des données des 5 dernières années du CAPM, relatives aux intoxications dues aux pesticides et aux PSHP
- L’analyse des données des services d’urgence de deux CHR
- Une enquête de terrain auprès des personnes qui manipulent et appliquent les pesticides et les PHHP en particulier des catégories suivantes :
  - Les travailleurs agricoles
  - Les professionnels 3D du secteur privé ;
  - Les agents des Bureaux Communaux d’Hygiène ;
  - Les professionnels de santé chargés des activités de lutte anti-vectorielle.

Le Consultant sera chargé de :

- i. Analyser la base de données des intoxications et des décès par empoisonnement aux pesticides pour déterminer la proportion liée aux PHHP ; et ce à travers :
  - a. L'analyse des données des 5 dernières années du CAPM, relatives aux intoxications dues aux pesticides et aux PHHP
  - b. L'analyse les données des services d'urgence de deux CHR (à choisir en concertation avec le comité technique)
- ii. Elaborer un protocole pour l'enquête de terrain incluant :
  - a. Les populations cibles et les critères d'inclusion ;
  - b. Le plan d'échantillonnage ;
  - c. Le plan d'analyse (y compris les variables d'étude et les indicateurs).
- iii. Élaborer les questionnaires d'enquête ;
- iv. Former les enquêteurs et les superviseurs ;
- v. Consolider, traiter et analyser les données collectées
- vi. Présenter l'avancement de l'étude au comité technique et au comité de pilotage ;
- vii. Elaborer une synthèse de 15 pages des résultats de l'étude et un rapport global établissant notamment :
  - a. L'incidence des effets graves ou indésirables sur la santé humaine ou l'environnement liés aux matières actives et aux formulations des pesticides et des PSHP en particulier
  - b. Les proportions d'intoxications liées aux pesticides toutes catégories et aux PSHP ;
  - c. La liste des pesticides, en particulier des PSHP, qui répondent aux critères des pesticides hautement dangereux.
- viii. Présenter les principaux résultats de l'étude lors de l'atelier qui sera organisé à cet effet par le Ministère de la Santé et de la Protection Sociale.

**NB** : le MSPS nommera les enquêteurs et les superviseurs parmi le personnel travaillant au niveau local et leurs déplacements seront pris en charge par le projet

### 5- Livrables

Le Consultant doit remettre les livrables suivants :

1. Le protocole d'enquête détaillé comprenant :
  - a. Les populations cibles et les critères d'inclusion ;
  - b. Le plan d'échantillonnage ;
  - c. Le plan d'analyse (y compris les variables d'étude et les indicateurs) ;
  - d. Les questionnaires d'enquête.
2. Rapports d'ateliers de formation pour les enquêteurs, les responsables de la saisie des données et les superviseurs ;
3. 4 rapports d'avancement de l'étude à présenter au groupe de travail et au comité de pilotage ;
4. La base de données consolidée de l'enquête ;
5. Le résumé de l'étude (en arabe, français et anglais) ;
6. Le rapport final de l'étude tel que préconisé dans le paragraphe (vii) ci-dessus.

## 6- Procédure de soumission des livrables :

Tous les livrables doivent être soumis au Coordonnateur du projet et au Comité Technique du projet pour examen. Les commentaires seront communiqués au Consultant dans les 7 jours suivant la remise du livrable.

Le Consultant devra alors étudier et intégrer les commentaires dans un délai de 1 semaine à compter de la date de réception des commentaires. Le Consultant devra fournir des justifications lorsque les commentaires ne sont pas intégrés dans le résultat/livrable.

## 7- Qualifications du consultant et pièces à fournir

- ✓ Note méthodologique portant sur l'organisation proposée de la consultation
- ✓ Expérience démontrée dans l'organisation d'enquêtes ;
- ✓ Une compétence ou une expérience dans la connaissance des risques et dangers liés à l'usage des pesticides ;
- ✓ Aptitude démontrée à former des enquêteurs et des superviseurs ;
- ✓ Expertise dans l'analyse des données et maîtrise des logiciels SPSS, SC Pro ou similaire.
- ✓ Compétences d'animation d'ateliers de travail et de sessions de formation
- ✓ Maîtrise parfaite de la langue française et arabe

## 8- Dispositions logistiques

Tous les frais de transport et les frais administratifs liés à l'exécution de la mission sont à la charge du Consultant.

Les frais des déplacements des enquêteurs et superviseurs et d'organisation des ateliers de formation et de l'atelier de présentation des résultats seront assurés par le MSPS et couverts par le projet.

## 9- Calendrier de livraison et de paiement.

Les paiements seront effectués sur la base des livrables et conformément aux procédures adoptées par le PNUE et le Programme spécial.

	<b>Livrables</b>	<b>Homme-jours</b>
1	La note méthodologique pour la conduite de l'étude	1,5
2	Le protocole d'enquête détaillé	5
3	Rapports d'ateliers de formation des enquêteurs et des superviseurs	4
4	4 rapports d'avancement de l'étude à présenter au groupe de travail et au comité de pilotage	2
5	La base de données consolidée de l'enquête	6
6	Le rapport final de l'étude	9
7	Le résumé de l'étude (en arabe, français et anglais)	2,5
	<b>Total</b>	<b>30</b>